



Formulaire de demande de délivrance d'une autorisation spécifique pour le conducteur en matière de navigation intérieure

(conformément à la réglementation sur les qualifications professionnelles en navigation intérieure)



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/Products/acrobat-reader.html).

Vos droits concernant vos données personnelles :

Dans le cadre de ses missions d'intérêt public, le Service Navigation intérieure et logistique du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics recueille et utilise vos données à caractère personnel afin de permettre le traitement de votre dossier de demande selon les dispositions légales nationales ou européennes en vigueur.

Les données traitées, ou partie d'entre elles, nécessaires à l'accomplissement des missions publiques ou intérêts légitimes du/des destinataires, sont susceptibles d'être intégrées dans des bases de données nationales et européennes.

Les données traitées peuvent être également utilisées pour des fins statistiques. Pour le surplus elles sont susceptibles d'être conservées à des fins d'archivage public.

Elles ne sont pas conservées au-delà de 2 ans après la déchéance du titre, sauf disposition légale contraire.

La fourniture de ces données est nécessaire au traitement de votre demande. Ces informations doivent être précises et refléter la réalité de votre situation sans quoi votre demande pourrait ne pas aboutir correctement. De plus vous vous exposez à des sanctions en cas de fausses déclarations.

Les règles légales de protection des données à caractère personnel, notamment les droits reconnus aux personnes concernées par les traitements effectués (droits d'accès, de rectification, d'effacement des données, voir droit d'opposition ou d'exiger la limitation du traitement) sont applicables dans les conditions et sous réserve des exceptions et dérogations prévues.

La CNPD (Commission nationale de la protection des données) peut être saisie, le cas échéant, d'une réclamation ou demande relative aux droits des intéressés.

Une réclamation peut être directement adressée à la direction de la navigation fluviale et de la logistique par courrier, à son D.P.O. à l'adresse mail dpo@mmtp.etat.lu, ou à défaut au Commissaire à la protection des banques de données de l'Etat ayant son siège à 15, boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.

1. Saisie

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

I. MOTIF DE LA DEMANDE

Sélectionner ce qui convient* :

- Demande de délivrance d'une autorisation spécifique pour le conducteur (art. 9 de la loi du 7 décembre 2022)¹
- Demande de renouvellement d'une autorisation spécifique de l'UE (art. 11 de la loi du 7 décembre 2022)¹
- Demande de remplacement d'un certificat de l'UE en cas de perte/vol
- Demande d'un nouveau certificat de l'UE en cas de modification/ajout d'une restriction médicale
- Demande d'une réédition/correction

(1) Loi du 7 décembre 2022 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure et portant modification de la loi modifiée du 28 juillet 1973 portant création d'un service de la navigation

II. TYPE DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Sélectionner ce qui convient* :

Autorisations spécifiques pour le conducteur

- Certificat de radar
- Certificat de "grand convois"
- Certificat « Expert GNL »



III. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom* :

Grade* :

N° de CID (Crew Identification Data) : (si existant)

Adresse* :

N° de téléphone :

Adresse e-mail* :

Adresse d'expédition (si pas identique à l'adresse pré-indiquée)

Adresse :

Nom et adresse de l'organisme de formation : (si applicable)

Nom et adresse de l'organisme organisateur de l'examen administratif : (si applicable)

2. Pièces à joindre

- Une copie de carte d'identité valable
- Un certificat médical, délivré par un médecin d'un centre médical agréé
(La date de délivrance du certificat ne peut excéder 3 mois)
- Preuve de paiement de la taxe **
- Une photo de passeport récente
- Procès-verbal de la police (en cas de vol ou de perte)

Pour le certificat de grand convoi

- Attestation de temps de navigation dont le demandeur a accumulé au moins 720 jours de navigation, justifiant :
 - Au moins 540 jours en tant que conducteur, et ;
 - Au moins 18 jours à bord d'un grand convoi.

Pour le certificat de radar et d'expert GNL

- Attestation d'un examen administratif

En cas de renouvellement du certificat d'expert GNL, le demandeur doit remplir l'un des critères suivants :

- Attestation de réussite d'un examen théorique, ou
- Justification de 180 jours de navigation au cours des 5 dernières années ou de 90 jours de navigation au cours de la dernière année, à bord d'un navire utilisant le GNL pour la propulsion.



** Taxe d'instruction

La taxe d'instruction du dossier s'élève à **100 euros** pour la délivrance d'une autorisation spécifique.

La taxe d'instruction a la nature d'un droit de timbre qui est payable auprès de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA.

Le paiement de cette taxe doit être prouvé par le demandeur au moment de l'introduction de la demande. Cette taxe ne peut pas être restituée.

Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA

Bureau des amendes et recouvrements

BIC : CCPLLULL

IBAN : LU13 1111 0011 4679 0000

3. Signature

Je soussigné(e)* :

certifie que la présente est sincère et vraie et je prends note qu'en cas de fausse déclaration ou de déclaration incomplète, je m'expose aux sanctions prévues par le Code pénal luxembourgeois.

Je marque mon accord à ce que les données soumises fassent l'objet d'un traitement des données dans le cadre de la gestion de la flotte.

Lieu* :

Signature manuscrite du
demandeur* :
(ou signature digitale)

Date* :

Réservé à l'Administration

Dossier complet Dossier incomplet

Remarques :

Avis :

Décision :

Dossier refusé Dossier validé

Au guichet le :